

Horizon 2020 – EIC Accelerator

Fiche information programme

Soutenir les PME-PMI et les entreprises de taille intermédiaire est d'une importance vitale pour la croissance européenne. C'est tout l'enjeu du programme Horizon 2020, le programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020, qui réserve 8,6 milliards d'euros pour les PME innovantes, les PME à fort potentiel d'innovation et les start-up. EIC Accelerator est un des instruments d'Horizon 2020 qui vise à financer les projets fortement innovants des PME.



Objectifs d'EIC Accelerator

Le programme EIC Accelerator a pour objectif de **permettre aux PME de financer la mise sur le marché de leurs innovations de rupture**, en travaillant sur l'industrialisation, le "scale-up", la démonstration et le test de prototype pour arriver à un produit/service/procédé commercialisable. C'est pourquoi, sur l'échelle de TRL qui mesure le niveau de maturité technologique, l'innovation du projet doit avoir un TRL de 6 (prototype industriel validé, en phase de démonstration technologique) en début du projet et de 8-9 (pré-commercialisation) à la fin avec un objectif de commercialisation rapide; soit dans les 2-3 ans après la fin du projet.

Il fonctionne par appels à projets « *bottom-up* » c'est-à-dire **sans thématiques prédéfinies** (depuis 2018). Tous les domaines, secteurs et disciplines sont alors ciblés. Il est toutefois demandé à l'entreprise d'indiquer un certain nombre de mots clés pour orienter les compétences des évaluateurs.

La particularité de ce programme est qu'il est **entièrement réservé aux PME** (d'autres types de structure ne peuvent être que sous-traitants) et **qu'une seule PME peut candidater**.

A noter : EIC Accelerator est la nouvelle version de l'Instrument PME depuis juin 2019. Il remplace la phase 2 du programme ; la phase 1 a disparu après la date de dépôt du 5 septembre 2019.

Description d'EIC Accelerator

A partir d'une étude de faisabilité validée, la PME peut mettre en place des activités de démonstration, test, prototypage, miniaturisation, scale-up de production, industrialisation, développement d'applications commerciales, ... afin d'arriver, à la fin du projet, à un produit/service/procédé quasiment prêt pour la mise sur le marché. Le dossier à déposer de 30 pages comprend les mêmes 3 parties : *Excellence*, *Impact*, et *Implementation*.

Durée du projet : 12 à 24 mois

Financement :

- Subvention de 0,5 M€ à 2,5 M€ pour des projets avec des activités de TRL 6 à TRL 8
- Financement mixte si le projet comprend des activités très proche marché au-delà de TRL8, soit la subvention jusqu'à TRL 8 et une prise de participation au capital par la Commission européenne (entre 0,5 M et 15 M d'€ maximum) au-delà de TRL 8.
- Les candidats doivent indiquer s'ils souhaitent un financement mixte et le montant souhaité pour la participation au capital et justifier ce choix en tenant compte de la maturité du projet et des activités.

Procédure d'évaluation : elle est faite par 4 experts évaluateurs et les meilleurs dossiers seront invités à venir présenter leur projet devant une commission à Bruxelles pour la sélection finale (10 minutes de pitch et 20 minutes de questions – la présentation du pitch est à envoyer en même temps que le dépôt du dossier écrit)

Temps d'évaluation : maximum 4 mois avec signature de l'accord de financement, 6 mois maximum après le dépôt

Notation : les 3 parties du dossier (Excellence, Impact et Mise en œuvre) comptent chacune pour 1/3 de la note globale

Service d'aide à la commercialisation, coaching – pas de financement direct

Les lauréats d'EIC Accelerator ont accès à un coaching de 12 jours sur les aspects marché, managériaux et financiers. Egalement, mise en place de différents services pour les lauréats pour soutenir la commercialisation des produits / services issus des projets : facilitation d'accès aux investisseurs privés, participation à des salons hors Europe, soutien via le réseau des lauréats Instrument PME, pitchs auprès de grandes entreprises... Une plateforme en ligne est réservée aux lauréats du programme

A noter :

Il n'y a pas d'accès direct au service d'aide à la commercialisation : elle est ouverte uniquement aux lauréats. La PME ne peut être impliquée que dans une proposition à la fois.

Critère d'éligibilité

- Ce dispositif européen finance des PME ayant un **projet d'innovation à fort potentiel de croissance, dans les thématiques prioritaires d'Horizon 2020**
- Le produit, service, procédé objet du projet doit avoir atteint un **TRL 6** en début du projet

Deadlines 2019 & 2020

09.10.2019 ; 08.01.2020 ; 18.03.2020 ; 19.05.2020 ; 07.10.2020

Pour aller plus loin

- **Site dédié au programme** : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid73262/instrument-pme- dans-horizon-2020.html>
- **Point de Contact National PME** : Pascal Formisyn, formisyn@emse.fr
- **Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises / Bureau Europe** :
 - Charlotte Rix Nicolajsen, 06 32 03 09 88, crixnicolajsen@arae.fr
 - Sara Maiez-Tribut, 06 29 48 65 69, smaiez-tribut@arae.fr
 - Lisa Janin, 06 15 06 81 15, ljanin@arae.fr